

<https://ecoleetsociete.se-unsas.org/Et-si-on-parlait-virginité>



école & société



Et si on parlait virginité ?

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 24 février 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'Assemblée nationale a récemment adopté l'article 16 de la loi confortant le respect des principes de la République, qui interdit aux professionnels de santé l'établissement de certificats de virginité, avec une peine de prison pouvant aller jusqu'à un an, et 15000 € d'amende. Cette disposition va dans le sens des préconisations du Conseil de l'Ordre des médecins depuis 2003 et de l'OMS depuis 2018, qui soulignent que la virginité ne peut pas être certifiée médicalement. Pourtant, le mythe de la pureté associée à l'hymen perdure et met en évidence l'effort éducatif qui reste à mener pour faire évoluer les mentalités.

Ainsi, même si la science a prouvé depuis longtemps que la présence de l'hymen ne pouvait aucunement prouver la virginité, l'enracinement des dogmes patriarcaux conduit à obtenir de tels certificats, destinés à démontrer la virginité pré-nuptiale de la femme. Sur ce sujet, des idées reçues ont la vie dure, notamment liées au saignement, à la douleur, au « déchirement » et à la modification définitive de l'hymen lors du premier rapport sexuel ou encore à l'image de pureté qui y est associée (*virgo* signifie *pur* en latin). Rappelons que dans beaucoup de religions, c'est l'homme qui fait la femme.

Pourtant, les connaissances en médecine gynécologique précisent que l'hymen est une membrane non-innervée et faiblement vascularisée, qui n'est donc pas responsable des douleurs et des saignements ; près de 50 % des femmes ne saignent pas lors de leur « première fois ». De plus, sa forme et son élasticité sont propres à chacune : annulaire, labié, semi-lunaire, bridé, criblé, l'hymen peut aussi être qualifié de « complaisant », c'est-à-dire qu'il reprend son état initial après chaque rapport sexuel et peut même demeurer intact après plusieurs accouchements !

Dès lors, un véritable *business* de la virginité existe avec des demandes de réfection d'hymen par hyménoplastie pour « convenance sociale » (personnelle, familiale ou religieuse). Les techniques nombreuses et aléatoires consistant à rétrécir l'entrée du vagin par des sutures coûtent plusieurs milliers d'euros en Europe. Pour beaucoup moins cher, des sociétés commercialisent des *kits virginité* à mettre en place vingt minutes avant le rapport, pour une trentaine d'euros...

Pour le SE-Unsa, l'éducation est sans doute le plus puissant levier de déconstruction de stéréotypes à l'origine d'inégalités. Ainsi, le déploiement des référents *égalité* dans les académies et des formations d'équipes inter-degrés sont des initiatives à poursuivre pour faire progresser la connaissance de soi, le droit de disposer de son corps et plus largement à désolidariser l'honneur d'une femme d'une membrane n'ayant aucune fonction biologique.